



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
CCAS DE PEIPIN

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

22 AVR. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Séance du mercredi 10 avril 2024

Date de la convocation : 27/03/2024

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN,*

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Gisèle JOSEPH, Dorothee DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Agnès LIZANA, Raymond PREVER-LOIRI

Représentés : Marie Claude PULCE, Alida SAMUEL

Absents : Joëlle BLANCHARD, Christian BELLO

Absent lors du vote : Frédéric DAUPHIN

Secrétaire de séance : Dorothee DUPONT

2024_003 - Objet : Compte Administratif 2023

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif 2023. Elle rappelle que le document complet a été transmis aux administrateurs avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil d'administration du CCAS réuni sous la présidence de Gisèle JOSEPH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Frédéric DAUPHIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		3 034,05		46 764,80		49 798,85
Opération exercice			3 903,40	2 475,00	3 903,40	2 475,00
Total		3 034,05	3 903,40	49 239,80	3 903,40	52 273,85
Résultat de clôture		3 034,05		46 764,80		49 798,85
Restes à réaliser						
Total cumulé		3 034,05	3 903,40	49 239,80	3 903,40	52 273,85
Résultat définitif		3 034,05		45 336,40		48 370,45



2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président quitte la salle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration présidé par Madame Gisèle JOSEPH :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 et ses résultats.

À Peipin, le 17 avril 2024

Dorothee DUPONT

Gisèle JOSEPH

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 / 04 / 2024
et publié ou notifié
le 30 / 04 / 2024